

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



Le **15 octobre 2014** à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 6 octobre 2014, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **32**Nbre de membres présents : **27**Nbre de voix délibératives : **37**

Etaient présents :

COM. URBAINE DE LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT**ALBIGNY** : Michel BALAIS, Claire BELLE**COLLONGES** : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE**CURIS** : Jean-Luc POIRIER, Petrus COLLIN**LISSIEU** : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON**SAINT-CYR** : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET**SAINT-GERMAIN** : Jean-Michel CARON**CONSEIL GENERAL DU RHONE** : Paul LAFFLY**CHASSELAY** : Jean-Marc NOTTIN, Bénédicte KUNTZIGER**COUZON** : Gérard DARDET, Yan CORIC**LIMONEST** : Denis VERKIN, Raphaël GUYONNET**POLEYMIEUX** : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL**SAINT-DIDIER** : Bernard COQUET, Gérard KECK**SAINT-ROMAIN** : Romuald DELABIE, Florence VIGIER

Ont donné pouvoir : Charles BRECHARD à Max VINCENT, François BARADUC à Paul LAFFLY, Corine CARDONA à Anne-Laure MATHIAS

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Raphaël GUYONNET

Bilan d'activité 2013

Lors du précédent conseil le Président du SMMO avait rappelé les objectifs politiques poursuivis par le Syndicat Mixte dans le cadre de sa charte constitutive et de ses statuts. Un bilan d'avancement de la charte en 2014 a été présenté et remis aux membres du conseil.

Comme tous les ans le bilan d'activité reprend les axes de la charte d'objectifs et rappelle les enjeux. Il est indispensable d'être réactif par notre capacité à saisir des opportunités mais aussi d'être vigilant pour éviter que la pression du court terme nous empêche d'anticiper sur les évolutions du massif et de son environnement institutionnel ou financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical approuve à l'unanimité le bilan d'activité tel que présenté, pour l'année 2013.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme*

Le Président
 Max VINCENT



Bilan d'activité 2013



Présentation du SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR

Création :

Arrêté préfectoral du 15 novembre 1996 par transformation du syndicat intercommunal existant depuis 1984. Une charte d'objectif approuvé par toutes les assemblées délibérantes a défini l'esprit et les objectifs du projet.

Enjeux :

Préserver un patrimoine périurbain remarquable par sa superficie, sa richesse et sa diversité, espace majeur de la trame verte d'agglomération (12 communes en 2010 avec l'adhésion de LISSIEU).

Le massif couvre 7 000 ha en intégrant la plaine des Chères dont :

- ✓ 2 374 ha d'espaces classés naturels :
 - 1.860 ha sur 10 communes du Grand Lyon
 - 141 sur Lissieu qui a intégré le Grand Lyon en 2010
 - 370 sur Chasselay commune hors Grand Lyon
- ✓ 1 944 ha d'espaces classés agricoles :
 - 1.000 ha sur 10 communes
 - 170 ha sur LISSIEU
 - 770 ha sur Chasselay

Objectif fixé par la charte constitutive:

Préserver, gérer, et mettre en valeur un espace naturel et agricole de qualité peu aménagé, à proximité de Lyon.

Plusieurs domaines d'intervention sont définis dans la charte constitutive :

- la connaissance et la gestion du patrimoine des Monts d'Or,
- le maintien de l'agriculture,
- l'accueil du public,
- l'information, la sensibilisation, la pédagogie, la création de lieux d'accueil spécifiques,
- l'intervention foncière,
- la gestion et la police environnement,
- la maîtrise qualitative du développement urbain (pour mémoire = charte architecte conseil Monts d'Or)

Des principes d'intervention inscrits dans la charte constitutive guident les actions du syndicat :

- le maintien d'un espace naturel et agricole de liberté, peu aménagé,
- l'interdiction de toute artificialisation ou équipements lourds du site naturel et agricole (grands parkings goudronnés, infrastructures de desserte), ou de toutes activités ludiques commerciales (parc de loisirs ou d'attractions),
- l'observation, le contrôle et l'accompagnement d'une fréquentation publique dans le respect des activités agricoles et des caractéristiques patrimoniales du site,
- la rusticité dans le choix des matériaux utilisés dans les petits équipements et le souci permanent de l'intégration qualitative,
- la simplicité et le pragmatisme dans le choix des modes de gestion ou d'intervention,
- le partenariat permanent avec les agriculteurs et la concertation avec les autres usagers locaux de l'espace (chasseurs, protecteurs de la nature, randonneurs, enseignants et animateurs pédagogiques...).

Composition :

Le Syndicat Mixte des Monts d'Or est constitué par :

- le Conseil Général
- le Grand Lyon,

- 12 communes : Albigny sur Saône, Chasselay, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Limonest, Lissieu (qui a intégré le SMMO par arrêté préfectoral en date du 21 juillet 2010), Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or.

Représentation

- Conseil Général : 4 représentants 2 voix délibératives
- Grand Lyon : 4 représentants 2 voix délibératives
- communes : 2 représentants 1 voix délibérative par commune

Participations financières :

Communes : 20%, Conseil Général : 40%, Grand Lyon : 40%

Programme pluriannuel conformément aux objectifs de la charte + dossiers (en fonction des besoins et opportunités, de partenariat financier ponctuels : Conseil Général, Grand Lyon, Région). En 2010 un comité de pilotage PENAP PSADER se met en place.

La population totale des 12 communes s'élève à 36 770 habitants, avec 0 commune de plus de 7 500 habitants, 3 communes de plus de 3 500 habitants et 9 communes de moins de 3 500 habitants.

Le périmètre d'intervention du syndicat couvre le territoire des 12 communes membres. Des interventions sur le territoire des communes riveraines sont possibles par convention dans le cadre de projets compatibles avec les objectifs du syndicat.

La très grande majorité du territoire relève du domaine privé, une petite partie du domaine public ou du domaine privé des communes, et impose pour agir de passer par des conventions, des baux, des acquisitions, des conventions précaires ou tout type d'accords permettant la réalisation des objectifs du syndicat.

Il est caractérisé par son relief, source de qualité et de diversité des paysages mais aussi source d'un handicap topographique pour l'activité agricole, qui a justifié un classement en zone de montagne par l'Etat en 2003,

Le site des Monts d'Or est classé :

- espace naturel sensible par le département,
- espace de la trame verte d'agglomération par le Grand Lyon,
- ZNIEFF

La définition de Périmètres d'Espaces Naturels et Agricoles Protégés (PENAP) a fait l'objet d'un travail de concertation dans le cadre d'un groupe de travail piloté par le Département en lien avec le SEPAL. Les projets de périmètres ont été soumis pour avis aux communes en 2011.

La mise à l'enquête publique des périmètres a été réalisée en septembre 2013, pour une approbation en 2014.

Ce premier périmètre qui pourra être affiné a été défini sur 10 des 12 communes du SMMO.

La commune de Lissieu, qui n'était pas encore membre du Grand Lyon, n'était pas intégrée dans le périmètre d'étude initial.

Le périmètre sur la commune de Poleymieux fera l'objet d'une réflexion plus approfondie au regard des difficultés rencontrées sur certaines portions du projet initial proposé.

L'action du Syndicat Mixte des Monts d'Or

L'action du syndicat s'inscrit dans le cadre de la charte constitutive, des orientations élaborées en concertation avec le Conseil Général et le Grand Lyon et votées par le comité syndical en juin 2001.

L'objectif politique assigné au Syndicat Mixte des Monts d'Or est de piloter et mettre en œuvre un projet nature pour la préservation, la mise en valeur des espaces naturels et agricoles, dans le respect du caractère rural du massif des Monts d'Or, des acteurs qui y vivent et assurer la gestion de la qualité du site.

Dans le contexte de renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de rappeler que le syndicat mixte des Monts d'Or met en œuvre la politique de préservation mise en valeur des Monts d'Or défini par sa charte constitutive. Il n'est pas une structure chargée de subventionner des opérations communales.

Ce projet a constitué une première dans l'agglomération par la mise en place des projets nature sur le territoire, dans le cadre des espaces naturels sensibles du département et de la maîtrise du développement urbain notamment par la préservation de la trame verte d'agglomération.

Il est un outil de la traduction des politiques de ses membres et partenaires :

- schéma départemental pour l'environnement, politique départementale, PENAP
- politique d'écologie urbaine du Grand Lyon, agenda 21, PEEDD
- politique environnementale des communes membres,
- politique de l'environnement de la Région, PSADER

Il traduit la volonté des élus de préserver le caractère rural des Monts d'Or en privilégiant les aménagements doux d'accueil du public.

Cette démarche s'inscrit dans la nécessité de privilégier une répartition harmonieuse, dans l'agglomération, d'espaces naturels et agricoles de qualité et de proximité, respectueuse des territoires, de leur diversité et de l'identité des communes qui font la richesse de l'agglomération.

Cet objectif politique se traduit par des actions dans les domaines définis par la charte d'objectif :

- **la connaissance et la gestion du patrimoine des Monts d'Or** : en s'appuyant sur le réseau des communes, des associations et des acteurs locaux. Le syndicat assure, généralement dans un cadre conventionnel, le financement de travaux de restauration ou de préservation du patrimoine tant naturel qu'historique et humain : pelouses à orchidées, habitats pour la faune, murs en pierres sèches, lavoirs, croix, four à chaux, cabornes, chemins pédestres.....
- **le maintien de l'agriculture** : la qualité du site des Monts d'Or est due à son relief et à la diversité des occupations du sol (agriculture, forêt). L'agriculteur est un acteur essentiel de la qualité et de la diversité des paysages. Les handicaps topographiques, la pression spéculative urbaine, la disparition du tissu rural, la mondialisation des productions, les nombreuses astreintes et contraintes... fragilisent la pérennité de l'activité économique agricole. Dans ce contexte, le syndicat a mis en place dès 1992 des conventions de partenariat pour la gestion et l'entretien de l'espace, marquant ainsi la reconnaissance des fonctions d'intérêt général assurées. Il contribue au maintien d'une activité économique agricole sur près de 300 ha de prairies, et à la diversification des activités agricoles. Il impulse (auprès de ses membres ou partenaires) ou finance les actions qui contribuent à la pérennité de l'agriculture périurbaine.
- **l'accueil du public** : un réseau de 160 km d'itinéraires pédestres avec un grand tour, un tour intérieur, une mini-boucle par commune a été installée et est géré. Un réseau de corbeilles de propreté accompagne les équipements. Une convention avec le Conseil Général permet une intervention régulière des brigades vertes tant pour le suivi des équipements que pour le contrôle de la végétation, la propreté des espaces d'accueil du public, ou la restauration du patrimoine rural.
- **l'information, la sensibilisation, la pédagogie, la création de lieux d'accueil spécifiques** : des sentiers thématiques sont progressivement créés : sentier du Rochecardon, sentier des rapaces, sentier de l'eau, sentier géologique.... Un guide de découverte est édité. Des plaquettes thématiques sont réalisées. Un site internet a été créé pour mettre facilement et gratuitement à disposition du public les informations dans de nombreux domaines. Une animation flash sur la géologie des Monts d'Or a été réalisée en lien avec le centre multimédia du Département du Rhône (ERASME).
- **l'intervention foncière** : des acquisitions foncières (dans la limite des capacités financières du syndicat) sont régulièrement réalisées par le syndicat, ou les communes dans un cadre conventionnel.
- **la gestion et la police environnement** : La convention avec l'ONF a été résiliée pour l'année 2012. Elle s'avérait couteuse et peu visible tant en termes de prévention que de répression. Une nouvelle gestion de cette police de l'environnement au niveau intercommunal (garde particulier notamment) avec la participation éventuelle des agents de police de chaque commune, les gardes chasses des associations locales, ... est à l'étude pour les prochaines années.

L'année 2013 a été marquée par un fonctionnement en sous effectif lié à des congés maladies et maternité. De janvier à septembre l'effectif du SMMO s'est réduit de 30% en équivalent temps plein puis de 50% pendant deux mois entre avril et septembre 2013.

L'absence de la technicienne du SMMO, a mis en évidence l'importance de la coordination des interventions de l'ensemble de nos partenaires de gestion et la nécessité de repenser l'organisation de la gestion terrain. La gestion du dispositif brigade verte demande plus de psychologie, de pédagogie et de rigueur pour éviter les dérives, et les conflits stériles.

Cette réorganisation a été lancée fin 2013 et devrait porter ses fruits fin 2014.

Pendant l'année 2013, le syndicat mixte des Monts d'Or a cependant poursuivi ses actions :

a. en fonctionnement pour :

- la gestion du projet et des équipements d'accueil du public : gestion du territoire, gestion des sites intercommunaux, prise en charge du parc de Curis, contrôle des activités compatibles avec les objectifs fixés,...
- la pérennité de l'activité agricole garante de la qualité et de la diversité des paysages et des milieux : plan de gestion de l'espace avec système information géographique (SIG) orienté actions, conventions, réintroduction d'activités agricoles gérant des espaces ou permettant une diversification des productions agricoles, remise en état de terrains, PENAP et SCOT...
- la sensibilisation et la diffusion de l'information (public et scolaires), la création et l'édition de supports divers, la réalisation de classes découvertes et de projets pédagogiques,...

b. en investissement pour :

- l'organisation de l'accueil du public,
- la mise en valeur et la restauration du patrimoine rural,
- la reconstitution et la préservation de noyaux durs d'exploitations (foncier + bâtis),
- la poursuite de l'installation de 3 maraîchers BIO sur Curis au Monts d'Or et des opérations pilotes en faveur du maintien ou de la réintroduction d'activités économiques de productions agricoles (produits locaux, niches économiques, circuits courts, ...)

1) La gestion du projet et des équipements d'accueil du public

a. animation du syndicat :

Elle passe comme les années précédentes par l'animation et la gestion assurée par la structure du syndicat qui s'articule autour :

- d'un adjoint technique de 1ère classe à 100%
- d'un rédacteur principal de 1ère classe, comptable à 80%
- d'une technicienne principale de 1ère classe à 100 % (absente depuis le 04/09/2012 pour maternité) qui fait fonction de directeur adjoint
- d'un directeur en détachement direct du Ministère de l'Agriculture à temps partiel (70%).

Un contrat saisonnier en soutien à l'adjoint technique, avait été mis en place à compter du 18/10/2012 jusqu'au 7/04/2013 pour accompagner la montée en puissance des interventions terrains en régies. Un nouveau contrat saisonnier a été mis en place à compter du 15 avril 2013 jusqu'au 8 août 2014.

b. gestion du site

La gestion du site s'appuie sur :

* **les brigades vertes du Conseil Général.** Une équipe assure les travaux pour les communes et 2 équipes à plein temps travaillent en lien avec le SMMO sur l'ensemble du territoire des Monts d'Or. Ils assurent notamment le suivi des espaces d'accueil du public et des équipements (barrières, signalétiques et dysfonctionnements divers), la reconstruction de murs, assistance sur les chantiers de réhabilitation. Une brigade intervient sur le val de Saône, prise en charge en partie par le syndicat pour la rive droite. La brigade reconstruction intervient, en fonction de son calendrier, plus spécifiquement sur le parc de Curis.

L'année 2013 a été marquée par des difficultés de gestion du dispositif, des crispations, un durcissement des procédures internes de RIE en terme de sécurité des interventions, des

interventions en abattage sécurité sur les sentiers non réalisés et a conduit le SMMO a revoir l'organisation terrain.

* **des conventions avec des associations** pour le suivi du réseau d'itinéraires pédestres (SECIRELY), des sentiers thématiques (ROCH NATURE pour le sentier du Rochecardon, CORA (devenu LPO) pour le sentier des rapaces, Pie Verte pour le sentier des cabornes...)

Dans le cadre du plan propreté la collecte des corbeilles, la propreté des abords et la réparation des dysfonctionnements étaient gérées par l'adjoint des services techniques qualifié du syndicat et les Brigades vertes avec location d'une benne déposée sur l'aire technique de GIVERDY. Ce dispositif devait mieux répondre aux attentes et être plus réactif, avec un suivi plus régulier. Par contre il immobilisait un personnel qualifié qui serait plus utile pour d'autres tâches. Une organisation avec logiciel cartographie, GPS et brigades vertes rendues autonomes avait été mis en place en novembre 2011. Le SMMO a procédé à l'acquisition d'un GPS, mis en place un circuit de collectes intégrées dans le GPS afin que les personnes chargées du ramassage soient guidées. Le dispositif n'a pas donné satisfaction en termes d'efficacité, de fiabilité, de réactivité face aux dysfonctionnements observés (logiciel, manque de qualité des interventions). L'appel à une équipe spécialisée des brigades vertes a été abandonné et le contrat passé avec la société pour le logiciel de suivi a été rompu. La nouvelle organisation terrain prendra en compte l'expérience vécue et s'adaptera au mode de fonctionnement des brigades vertes pour retrouver une efficacité certaine.

c. gestion des sites intercommunaux

Le syndicat a pris en charge la gestion de sites d'accueil du public d'intérêt intercommunal :

- Site de Giverdy
- Site des Gorges d'Enfer
- Site du Parc de CURIS
- Site du Mont Thou

La gestion du site de la Porte Aquaria reste toujours à formaliser avec la commune de Collonges ainsi que la mise en place d'une signalétique informative qui est toujours en instance, par manque de disponibilité.

La prise en charge de la gestion de l'espace naturel du Parc du Château de CURIS au titre des sites d'accueil intercommunaux monte toujours progressivement en puissance en 2013. Le découpage du parc lié à une revente partielle des terrains par le GRAND LYON et la coupure des cheminements historiques a nécessité une négociation avec le promoteur immobilier SOGIMM et la copropriété créée par SOGIMM pour la vente ou location des logements créés. Le syndicat mixte a piloté avec succès une négociation tri partite qui a été formalisé fin 2009 et début 2010 (historique rappelé dans le bilan d'activité 2010).

La mise en sécurité du futur réseau d'itinéraires pédestres a été réalisée (abattage, réouverture ou condamnation de chemins, réfections de murs, d'un escalier, clôture de zones à risque de chutes,). Un premier circuit et sa signalétique a été balisé et ouvert au public en 2012. Au fur à mesure des restaurations, fonction des plans de charge et des moyens financiers disponibles, d'autres chemins historiques seront ouverts et viendront enrichir le premier réseau créé.

Progressivement les objectifs poursuivis sur ce parc se poursuivent :

- remise en ordre foncière = réalisée
- simplification des relations collectivités propriétaire privé (un interlocuteur = le président et le syndic de copropriété) = réalisée,
- reconstitution des servitudes d'entretien opérationnelles pour le Grand Lyon et le SMMO = réalisée
- reconstitution des cheminements historiques du parc = se réalise progressivement depuis 2012 en fonction des restaurations (murs en pierres sèches de soutènement notamment) et des disponibilités ou des opportunités (chantier de jeunes, chantier de formation MFR, brigade verte reconstruction,...)
- accès du public par la porte d'entrée principale = négocié et obtenu avec la reconstitution des servitudes

- organisation de la fréquentation du public dans un souci de respect du domaine privé de la copropriété = réalisé mais demande un suivi et contrôle permanent des dysfonctionnements en lien avec la copropriété.
- réhabilitation progressive du petit patrimoine construit = four à pain, grand escalier = réalisés. Progressivement les petits murs en pierres sèches sont remontés, le grand mur de soutènement côté PINAY a été repris en 2013 ainsi que la mise en sécurité de l'allée des tilleuls. La restauration d'un chemin de ceinture reliant le « Petit escalier » au « Grand escalier » a été lancée.

A partir des études pré-existantes la mise en place d'un plan de gestion qui concilie les enjeux de classement monument historique du parc, d'accueil du public, de gestion d'un espace naturel respectueux de la biodiversité du site, a débuté. Les couches d'information sont progressivement constituées sur le SIG du syndicat. La formalisation d'un plan de gestion est provisoirement repoussé par manque de disponibilité, mais n'empêche pas les interventions pragmatiques sur le terrain.

Sur le site du Mont Thou (site hautement symbolique des Monts d'Or avec Giverdy notamment), dont la maîtrise foncière a été obtenue après plusieurs années de négociations foncières menées avec une forte implication de la commune de Saint Cyr au Mont d'Or, la gestion et la réorganisation foncière se poursuivent en étroite relation avec les chasseurs et les propriétaires lorsqu'ils peuvent être contactés. Les terrains du Mont Thou ont été mis à disposition du GAEC du Bouc et la treille pour l'entretien des prairies par récolte de foin. L'équipe de terrain du SMMO intervient sur les terrains non gérés par les agriculteurs ou les chasseurs. Des conventions précaires sont passées avec d'autres acteurs à chaque opportunité.

d. gestion et contrôle des activités

Un nouvel enjeu a commencé à émerger en 2004, celui du développement d'activités sportives qui utilisent les espaces naturels et agricoles comme des supports.

Le syndicat et ses communes membres doivent rester vigilants et ne pas cautionner, favoriser ou autoriser le développement d'activités non compatibles avec la vocation promenade et découverte, respectueuse du site des acteurs qui le gèrent et de ses usagers, pour un public familial et scolaire.

Une charte des manifestations sportives a été éditée en 2011 et diffusée à toutes les communes notamment.

Un certain nombre d'organisateur sérieux et responsables prennent contact avec les communes et le SMMO avec un véritable sens du respect des personnes et de la propriété, d'autres continuent à se comporter comme des consommateurs d'espaces naturels et agricoles.

Cette action s'est traduite par une charge de travail supplémentaire pour la technicienne puis pour le rédacteur, qui se traduit par une multiplication des échanges (mail, téléphone, ...) et des demandes de vérification d'itinéraires retenus par les organisateurs de manifestations sportives.

La pratique du cheval sur certains chemins ou portions de chemins fragiles, conduit à transformer l'emprise des chemins en véritables champs labourés, il va devenir nécessaire d'intervenir pour trouver un juste équilibre dans les usages.

2) La pérennité de l'activité agricole garante de la qualité et de la diversité des paysages et des milieux

a. convention de partenariats pour la gestion de l'espace

Près de 300 ha de prairies sont gérés par convention :

- plus de 250 ha avec des exploitants agricoles ou des agriculteurs retraités (accords passés avant 1995 pendant la phase pilote, puis priorité mise sur les exploitants agricoles en 2006).
- quelques dizaines d'hectares avec des associations (principalement GIC des Monts d'Or ...) ou des propriétaires notamment pour la gestion du patrimoine bâti (cabornes, murs, ...) ou naturel (rosa gallica, orchidées, ...).

La mise sur SIG des surfaces conventionnées, l'instruction de nouvelles demandes, l'éventuel développement du cheval de loisir qui rentre en concurrence pour les terres avec l'agriculture traditionnelle, les évolutions observées, le suivi des conventions et la réception des travaux avaient

constitué le point de départ d'une nouvelle réflexion sur ces évolutions ainsi que sur l'actualisation des critères d'intervention et orientations à prendre en 2006.

En 2007 la procédure de suivi et de contrôle a été reprise par le syndicat mixte et a retrouvé son efficacité avec un contact plus étroit avec les agriculteurs, un suivi et une mise en paiement plus rapide. En 2010 le suivi en interne des conventions se poursuit, il permet de renforcer les contacts avec les agriculteurs.

En 2011 la réflexion sur le rôle des conventions dans la gestion du territoire, le positionnement des conventions au regard des évolutions de la PAC depuis 2006, la définition d'un vrai partenariat, la contribution des agriculteurs à la concrétisation des actions menées pour la pérennisation des outils de production, la viabilité des exploitations et l'amélioration des structures foncières a été relancée.

Avec l'absence de la technicienne, la réception des conventions a dû être retardée et s'est étalée de novembre 2012 à juin 2013.

La poursuite de la réflexion sur les évolutions nécessaires n'a pu se faire en 2012, elle ne peut se mener que pendant les périodes hivernales, où la disponibilité des agriculteurs producteurs est un peu plus grande. Les sous effectifs de 2013 n'ont pas permis de relancer la réflexion. Elle devrait l'être pendant l'hivers 2014-2015 en lien avec la commission agriculture en étroite liaison avec le vice Président chargé du foncier.

b. Réintroduction d'activité agricole

Une opération pilote de réintroduction d'une activité économique agricole avait été lancée sur le territoire de Saint Romain en 2002 par le syndicat, la commune, la Chambre d'agriculture en liaison avec la SAFER (mission de négociation foncière) et un groupe de travail local. La plantation de vigne sur une surface de 1 ha avait été réalisée en 2003 et a été un succès avec écoulement total et rapide de la production, notamment au vu de la qualité des vins produits avec une bonne sélection des cépages.

Le travail de fond sur la réintroduction d'activités agricoles et la pérennisation des outils de production agricole a redémarré en 2009, avec le recrutement du Directeur du Syndicat.

L'opération de réimplantation d'une activité agricole sur Saint Romain a été reprise avec un élargissement de la zone pilote vers le MONT THOU et la commune de Saint Cyr. Des négociations ont abouti avec les plus grands propriétaires du secteur sous forme de conventions administratives d'occupation précaire d'un terrain agricole pour reconstituer une unité foncière.

Ce type de convention permet d'établir des relations de partenariat avec un propriétaire tout en permettant de lever les réticences que peuvent avoir les propriétaires de terrains agricoles face à la signature d'un bail agricole. La sécurité dans le temps de l'outil foncier mis à disposition de l'agriculteur et la précarité de l'autorisation d'occupation précaire ne sont pas faciles à concilier.

L'action de réimplantation de la vigne se poursuit à chaque opportunité d'acquisition de parcelles agricoles propices à l'implantation de la vigne par le syndicat qui sont mis à bail au profit de Franck DECRENISSE.

Dans le secteur des pins Noirs en limite des communes de Saint Cyr, Saint Romain et Couzon des négociations et échanges se sont concrétisés et ont permis la réalisation de travaux en 2013 par :

- le contrôle de la pénétration des véhicules actuellement anarchique sur les prairies,
- la remise en valeur des terrains soit par l'agriculture, soit pour la gestion d'espèces patrimoniales en lien avec le réseau associatif (notamment Antoine PERRIMBERT et associations de chasse locales).

Cette opération pilote a été inscrite dans le plan d'action PSADER PENAP (acquisition et travaux).

Par ailleurs la réflexion se poursuit pour les terrains plus proches du bourg de Saint Romain. Pour éviter une dispersion néfaste à l'efficacité du SMMO, ce secteur sera abordé lorsque les opérations seront suffisamment avancées sur le secteur des Pins Noirs.

En 2003 une action particulière avait été menée face au démembrement d'une exploitation agricole viable de 52 hectares sur LIMONEST. Les bâtiments agricoles isolés sur 3 500 m² de terrain, construits en zone agricole pour une vocation agricole ont fait l'objet d'une intervention conjointe du syndicat des Monts d'Or et de la SAFER. Une convention de portage financier avait été passée avec la SAFER pour une durée de 2 ans. Les conventions de gestion passées pour les terrains faisant partie de l'exploitation

et dans le secteur du bâtiment ont été suspendues et gelées, jusqu'à ce qu'un nouveau partenariat à bénéfice réciproque puisse être mis en place dans l'intérêt général.

Le coût élevé du portage financier par la SAFER et la volonté de maîtriser des noyaux durs d'exploitation ont conduit le syndicat mixte des Monts d'Or :

- à acheter les bâtiments agricoles et à contracter un emprunt sur 20 ans,
- à passer une convention de gestion de la location à la SAFER qui dispose d'un régime dérogatoire par rapport au fermage = convention de mise à disposition de 6 ans renouvelable une fois. Cette possibilité devait laisser ainsi au syndicat 12 ans pour reconstituer une unité foncière. La reconduction de la convention pour 6 nouvelles années créant une priorité pour l'occupant n'a pas été retenue et a été remplacée par une convention précaire à titre gratuit. Actuellement un agriculteur spécialisé sur la prise en pension et l'élevage de chevaux occupe le bâtiment.

En 2013 et pour les années à venir cette action se poursuivra, le syndicat reste à l'affût de toutes opportunités pour reconstituer progressivement une unité foncière dans ce secteur et autour du bâtiment.

Dans le bilan d'activité 2009, la création de la chèvrerie fromagerie intercommunale sur LIMONEST avait été détaillée. En conclusion de cette opération le constat d'une nécessaire politique plus volontariste des grandes collectivités restait d'actualité :

« Il reste le regret sur l'opportunité d'impliquer plus fortement la Région ou le Grand Lyon dans le cadre du contrat d'agglomération qui ne s'est pas concrétisée malgré le dossier présenté par le syndicat mixte des Monts d'Or en 2008, pour cette opération pilote.

Le nouvel espoir de synergie repose désormais sur l'articulation PENAP PSADER notamment. »

En 2010 la mise en place d'un comité de pilotage PSADER PENAP regroupant notamment le Département, le Grand Lyon et la Région vient concrétiser l'attente du syndicat manifestée depuis de nombreuses années.

Dès 2011 ce comité avait soutenu les actions suivantes :

- acquisitions foncières :
- installation de 3 maraîchers BIO sur Curis au Mont d'Or, en étroite liaison avec la commune de Curis et le GAEC du BOUC et la TREILLE.

Pour cette installation, en 2010, le SMMO avait entre autre:

- formalisé un transfert de bail entre les maraîchers et l'exploitant avec qui le syndicat avait signé un bail rural.
- négocié avec la SCI Du VERGER à Quincieux pour acheter le bâtiment ex France Telecom qui se trouve à proximité immédiate des terrains du SMMO,
- négocié avec les 2 propriétaires riverains pour organiser un échange de terrain et gérer le problème d'une réserve de cheminement pédestre qui coupait l'unité d'exploitation
- déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre programme PSADER-PENAP et approuvé depuis par ledit comité.
- déposé en lien avec la commune une demande de reclassement de la zone UE en zone A. Cette demande a été incluse dans la modification numéro 10 du PLU communautaire qui entre en vigueur en juillet 2013.

Les travaux de réhabilitation et d'aménagement du bâtiment des maraîchers se sont poursuivis en 2012 :

- le Département du Rhône participe à titre pilote à hauteur de 60% du coût d'acquisition hors frais notaire soit 105 000 €,
- le Grand LYON prend en charge à titre pilote 60% des travaux (forage, aménagement des abords, accès et intérieurs, bornage géomètre) pour un montant de 39 000 €.

2013 a vu la fin des travaux de réhabilitation et d'aménagements prévus au lancement du projet avec les travaux de plomberies et de réfection des chemins.

Il est rappelé que cette opération est remarquable à plusieurs titres :

- + elle valide à posteriori la stratégie d'anticipation qu'essaie de mener le SMMO dans le cadre de sa politique d'investissement foncier et immobilier, au travers :
 - * de la maison du Gardien du parc du château de Curis acquise auprès du Grand Lyon en 2008, avec un objectif clairement affiché de répondre au besoin de logement agricole pour les exploitants qui souhaitent s'installer ou reprendre une exploitation,
 - * des acquisitions foncières du SMMO en 2006, qui a pu mettre à disposition des jeunes maraîchers près de 4 ha de terrains permettant leur installation
- + elle permet de répondre concrètement :
 - * à la diversification des productions agricoles des Monts d'Or
 - * au développement des circuits courts producteurs consommateurs au travers de la vente directe (marché, AMAP, point de vente à la ferme, ..)
 - * au renforcement des liens sociaux entre milieu urbain et milieu rural
- + elle permet d'introduire de nouvelles dynamiques locales
 - * travail plus collectif des agriculteurs avec entraide, rotation de cultures, réorganisation foncière « spontanée », ...
 - * renforcement des débouchés de la chèvrerie intercommunale de Limonest et création de nouvelles AMAP sur Curis et Limonest
 - * implication forte de la commune dans l'installation des maraîchers, avec préservation par les PENAP des espaces agricoles des Monts d'Or,
 - * partenariat avec les propriétaires privés et remise en état de prairies sur CURIS avec renforcement d'une unité foncière de pâturage mise à disposition d'un éleveur basé à QUINCIEUX.

En 2013, le comité de pilotage PSADER PENAP a apporté son soutien à 3 opérations nouvelles :

- Acquisition des parcelles A 48,105 à 107, 117, 131, 132, 135, 334 à 336, 464, 465, 601 à 603, 495, 496, 982, sur Poleymieux AH112 sur Saint Germain
- Acquisition de la parcelle A1292 de 2310 m2 d'un bâtiment agricole de 513 m2 et d'un bâtiment neuf de 220 m2 sur Poleymieux au Mont d'Or .
- Acquisition des parcelles A 262, 290, 301, 302, 313,314, 367,368, 370, 371, 377, 378, 389, 390, 475, 477, 482, 483, 182, 184, 185, 1112 sur Limonest .

Ces acquisitions font l'objet de pactes de préférence SAFER annexés à tous les actes notariés d'acquisitions foncières (participation du CG69 au financement à 100% pour 3.000€ par acte)

Un dossier sur la mise en place d'une stratégie de communication agricole intégrant signalétique agricole, portail des produits fermiers, fiches exploitation avait été déposé en juillet 2012, instruit avec avis favorable du comité de pilotage en septembre 2012 et transmis à la Région pour décision en 2013. La Région a accepté de financer ce projet dans le cadre du plan d'action PSADER PENAP. Le logo « PRODUCTEURS DES MONTS D'OR » a fait l'objet d'un dépôt de marque à l'INPI qui a été validé en décembre 2013. La fabrication et la pose de la signalétique agricole pour les 10 exploitations pilotes étaient prévues pour le printemps 2014.

Face à la diversité des situations, tant communale pour les règlements de publicité que d'implantation et d'accès des exploitations agricoles, la stratégie politique retenue est la suivante :

La signalétique agricole mise en place par le Syndicat Mixte des Monts d'Or ne relève pas de la signalétique publicitaire mais d'une politique d'aménagement du territoire caractérisée entre autre par la mise en place d'une signalétique institutionnelle de réseaux :

- + itinéraires pédestres,
- + sentiers thématiques,
- + points remarquables comme les éléments de patrimoines,
- + exploitations agricoles dotées du logo « PRODUCTEURS DES MONTS D'OR » déposé à l'INPI par le SMMO.
- + ...

c. reconstitution de noyaux durs d'exploitation (foncier + bâtiments)

Ce paragraphe reprend dans son intégralité le texte des bilans d'activité depuis 2007 **car reste et restera longtemps totalement d'actualité :**

« En 2003 il apparaissait très nettement que l'anticipation sur les évolutions observées et les stratégies individuelles (agriculteurs ou non agriculteurs) était insuffisante. Le 25 novembre 2003 notamment afin de travailler au plus près des territoires, le syndicat mixte des Monts d'Or avait délibéré à l'unanimité pour demander que le Grand Lyon se dote d'une politique pour l'agriculture périurbaine.

L'année 2004 a vu des évolutions positives qu'il fallait encore amplifier et chercher à concrétiser pour les années à venir.

L'année 2005 a vu des interventions encore plus fortes du syndicat et une demande d'implication plus importante des grandes collectivités notamment au travers du contrat d'agglomération sur les thèmes du foncier et des bâtiments d'exploitation et d'habitation.

Le syndicat a poursuivi son action auprès de ses différents partenaires et membres pour qu'une politique plus volontariste en matière agricole et de préservation des structures soit mise en œuvre.

Par délibération du 13 novembre 2006 le conseil de communauté du Grand Lyon a délibéré pour une Politique communautaire d'espaces naturels et agricoles. Parallèlement le Conseil Général mène une réflexion approfondie pour l'application de la loi pour le développement des territoires ruraux et notamment la mobilisation d'outils fonciers dans le cadre de périmètres d'intervention.

C'est un travail de longue haleine qui portera ses fruits avec la détermination sans faille affirmée par l'ensemble des acteurs concernés et que le syndicat des Monts d'Or a su anticiper depuis plus de 14 ans maintenant.

Le syndicat a renforcé et renforcera ses interventions dans le domaine du foncier et des bâtiments, mais au regard des difficultés à venir (10 sièges d'exploitation sur 12 noyés dans l'urbain, maisons d'habitation intégrées dans les bâtiments d'exploitation ..., faible disponibilité du foncier), des relais financiers et réglementaires seront indispensables.

Le contrat d'agglomération 2006 a été l'occasion d'affirmer cette volonté en proposant l'acquisition de parcelles sur le territoire de Curis et en exposant la volonté de construction par le syndicat d'un bâtiment devant accueillir une fromagerie et intégrer une volonté de maîtrise de l'énergie, d'utilisation d'énergies renouvelables.

Le syndicat a préparé l'intégration de ces actions de fonds pour le volet 2008 du contrat d'agglomération.

Le syndicat mixte des Monts d'Or doit poursuivre avec détermination son action pour que soient reconnus la nécessité de préserver et de pérenniser les noyaux durs d'exploitation (unité foncière + bâtiments d'exploitation + habitation). La mise en place des PENAP est une opportunité que les communes membres du syndicat mixtes doivent saisir.

Les réflexions en cours au niveau départemental, notamment sur le parcours résidentiel des agriculteurs constituent aussi une opportunité de mieux anticiper les évolutions prévisibles du territoire. »

En 2011 la poursuite des évolutions observées en 2010, au travers notamment de la mise en place de la politique PSADER PENAP et de son comité de pilotage va dans le bon sens.

Malgré son caractère précurseur le SMMO n'est toujours pas en mesure d'anticiper sur les évolutions prévisibles des exploitations ou sur la concurrence croissante des activités de loisirs (notamment cheval). Il doit continuer pour les années à venir à:

- + identifier et afficher les espaces à caractères stratégiques pour l'implantation de futurs bâtiments d'exploitation agricole (rappel 10 sièges d'exploitation agricole actuel sur 12 sont noyés dans l'urbain et seront difficilement réutilisables)
- + travailler avec le Département, le Grand Lyon, le SEPAL et la Région pour trouver les moyens réglementaires et financiers de maîtriser ces secteurs stratégiques,
- + être force de proposition pour remédier aux difficultés rencontrés au travers des zonages et règlements PLU et notamment :

- * affiner la notion de mixité agricole préconisée par le SCOT avec un règlement de zone UE qui interdit actuellement une destination agricole sans précisions particulières,
- * revoir les zonages ou règlement des zones N interdisant actuellement les constructions agricoles dans des secteurs de pâturage extensif, dans la mesure où les sites d'accueil sont définis et maîtrisés par la collectivité pour garantir le non mitage de ces zones,
- * introduire la notion de projet d'intérêt général pour la réalisation de point de vente collectif sur foncier maîtrisé par la collectivité en zone naturelle ou agricole,
- * ne pas cautionner le détournement de vocation des bâtiments et annexes agricoles par une autorisation de transformation de ces annexes en habitation sans précisions particulières,
- * revoir les zonages EBC qui ont été dessinés trop « virtuellement » en se calant sur des limites de friches ou de boisements mais qui sont incohérentes avec la gestion et la mise en valeur des espaces naturels et agricole. Les délimitations basées sur la photo aérienne sans définition des principes explicitant les motivations d'un tel classement sont en grande partie à l'origine des problèmes observés.
- * définir les secteurs hautement symboliques des Monts d'Or dans lesquelles toute construction (même agricole) est interdite (site du Mont Thou, site de Giverdy notamment)
- * concevoir des zonages et une réglementation adaptée aux zones de contact espace urbain/espaces naturels et agricoles (notion d'espace bâti de transition avec des priorités sur les types d'occupations et des préconisations spécifiques prenant en compte la vie et le fonctionnement des milieux naturels ou des activités agricoles)
- * mobiliser des outils existants ou à adapter type ZAC agricole pour reconstituer des unités foncières notamment dans des secteurs stratégiques (coupures vertes, anciennes zone NA devenue AU , zone de réorganisation foncière...)
- * ...

d. gestion d'un SIG orienté action

Dans le cadre d'un appel à projet contrat d'agglomération 2005, le syndicat a cherché à actualiser et moderniser le plan de gestion de l'espace mis en place en 1992. Un système d'information géographique a été mis en place. L'enjeu n'est pas de constituer un outil d'accumulation de connaissances mais d'en faire un outil orienté vers la connaissance de l'évolution prévisible du territoire et vers l'action.

L'enrichissement progressif du SIG et son utilisation se poursuivent :

- pour améliorer la communication et la sensibilisation des membres, partenaires ou institutions diverses notamment sur les enjeux liés à l'évolution des exploitations agricoles : présentations au conseil syndical, à la mission écologie du Grand Lyon, à la commission des finances du Grand Lyon, au groupe de travail SCOT....
- pour déterminer les secteurs stratégiques en matière d'accueil de bâtiment agricoles ou d'accueil du public : méthodologie exposée depuis 2006 et qui sera mise en œuvre par le syndicat en interne en fonction du plan de charge mais surtout en prévision de la prochaine révision du PLU et du plan d'action PENAP PSADER.

Cette action de détermination des secteurs stratégiques doit trouver une concrétisation dans le cadre du SCOT et des PLU, et de la définition de la stratégie d'intervention mentionné au point c) précédent en lien avec le plan d'action PENAP PSADER. Elle se poursuit régulièrement, à chaque opportunité foncière, ou lors de chaque réunion de travail (révision PLU notamment). Le plan d'action et la localisation des parcelles stratégiques pourront être affichés lorsque les outils d'intervention réglementaires et financiers seront opérationnels (financier en lien avec le comité PSADER PENAP notamment, réglementaire en lien avec le Grand Lyon : PLU ou le Département : PENAP)

e. mise en place et gestion de la convention SAFER-SMMO

Après plusieurs années de travail en lien avec la SAFER pour une politique foncière (veille sur les prix, préemption, portefeuille foncier, la SAFER et le SMMO ont signé une convention de partenariat qui concrétise le travail de fond et la détermination politique que montre le SMMO pour préparer l'avenir du territoire.

Approuvée le 13 février 2012 cette convention fait partie de la palette d'outils que le SMMO constitue progressivement avec patience pour répondre aux enjeux du territoire:

« Après échanges et réflexions les parties signataires de la convention conscientes des grands enjeux que constituent notamment :

- la nécessaire maîtrise de l'artificialisation des sols,
- le besoin de contribuer efficacement à la limitation de l'étalement urbain,
- le maintien d'une capacité de production satisfaisant au minimum l'autosuffisance alimentaire nationale,
- le devoir de préservation du potentiel de production pour les générations futures,
- la fonction sociale (notamment loisir) assurée par les espaces naturels et agricoles.

se sont donc rapprochées pour convenir d'un partenariat autour de **cinq thématiques** dans le domaine foncier :

1. L'assistance à la conception ou à la mise en œuvre d'une politique d'action foncière au bénéfice de la COLLECTIVITÉ, dans le respect des missions confiées à la SAFER par le législateur, permettant de concilier les enjeux de production des territoires (végétales, animales, biodiversité,...) et de contrôler l'impact des usages loisirs ou tourisme notamment,
2. La préservation et la transmissibilité de l'outil de production agricole (foncier + bâtiments d'exploitation + logement lorsqu'il est indispensable à l'activité agricole et construit en zone agricole),
3. L'anticipation sur les conditions de reprise des exploitations ou la préparation de nouvelles installations,
4. La connaissance des transactions et des marchés fonciers ruraux, l'aide à la compréhension des dynamiques foncières territoriales,
5. L'évaluation, en amont des interventions, du contexte foncier et de la faisabilité d'opérations dont l'importance ou les besoins nécessitent une action de la SAFER à la demande de la COLLECTIVITÉ. »

3) La sensibilisation et la diffusion de l'information (public et scolaires)

La diffusion de l'information auprès du public est assurée au travers :

- de la gestion et de la mise à jour du site internet www.montsdor.com: la mise à jour du site se fait à un rythme pluriannuel, une page d'accueil permet de faire passer des informations régulièrement mises à jour. La réflexion lancée en 2011 pour mettre en place un support d'information plus réactif et régulier intégré dans le fonctionnement courant du syndicat, afin de ne pas nuire à l'efficacité de la structure, a abouti à la création du blog du syndicat mixte des Monts d'Or. En 2013 la Région a accepté de soutenir la mise en place d'une signalétique agricole « PRODUCTEURS DES MONTS D'OR » et d'un portail des produits fermiers. La refonte du site internet et du blog sera étudiée en parallèle .
- de la diffusion à chaque opportunité du poster sur le développement durable « Milieu agricole en zone périurbaine) réalisé avec le Groupe le PROGRES, édité en juillet 2010 par le Progrès, mis en ligne pour téléchargement sur le site internet du SMMO. Des fichiers images ont été extraits et pourront servir de support pédagogique pour les enseignants qui le désirent. Le poster est régulièrement utilisé et diffusé par le SMMO lors de chaque visite de groupe ou de personnes sur les Monts d'Or. Il mériterait encore d'être mieux intégré par les élus des communes membres pour faciliter la compréhension du travail de fond mené sur le massif.
- de la mise à disposition de plaquettes généralistes, thématiques (cabornes, captage, carriers et tunnels de carriers). Après la réalisation à titre pilote de la plaquette sur les vieilles demeures sur la commune de COUZON en 2003, le syndicat a pu à nouveau lancer l'édition de 2 plaquettes à 3 plaquettes par an. Après Saint Didier au Mont d'Or et Poleymieux en 2006, les plaquettes des 2 dernières communes ont été éditées en 2007 Albigny sur Saône et Saint Cyr au Mont d'Or. Avec l'intégration de Lissieu en juillet 2010, la rédaction du 12ème livret de la commune a été réalisée par Sylvie PILOX, historienne, qui avait rédigé le contenu des 11 livrets précédents. Le livret a été édité en juillet 2012. La série est désormais complète pour les 12 communes des Monts d'Or Ces 12 livrets ont été regroupés dans un fourreau disponible à la vente au syndicat mixte.
- de la mise en place d'une convention par laquelle le SMMO devient l'éditeur et le diffuseur des ouvrages de Michel Garnier. Cette volonté de Michel GARNIER de faire partager son savoir et ces

recherches a fait l'objet d'une manifestation le 18 avril 2012 avec l'inauguration de l'édition de l'ouvrage « LE TOPONYME MONT D'OR »

- de la réédition des différents ouvrages de Michel GARNIER et de leur diffusion par téléchargement à partir du blog et du site internet du SMMO.
- de la réalisation d'animations nature auprès du public scolaire des Monts d'Or (animations assurées par le réseau associatif). Un bilan de ces animations est diffusé annuellement.

La découverte des Monts d'Or et du patrimoine local est facilitée par le syndicat au travers de la diffusion aux écoles d'un catalogue des animations disponibles, du site internet, et de la mise à disposition des équipements (sentiers thématiques) ou de plaquettes.

Pour l'année scolaire 2012-2013 ce sont 62 animations qui ont été financées par le syndicat mixte, réalisées pour le plus grand nombre d'entre elles dans le cadre scolaire (animations ponctuelles ou projet d'école) et avec des écoles du territoire Monts d'Or.

Le syndicat a recentré ses interventions sur ses communes membres et réduit son investissement financier conformément aux décisions prises d'économie budgétaire.

La politique mise en œuvre par le syndicat pour la réalisation des animations s'est toujours inscrite dans le cadre d'un partenariat avec des acteurs qui participent effectivement à la gestion, la préservation du territoire, et apportent la diversité de leur culture et de leurs expériences.

L'évolution des activités découvertes vers la réalisation de projets pédagogiques, demanderait un investissement temps et financier plus important qu'il faut pouvoir gérer, et que le plan de charge des personnels du syndicat ne permet pas de réaliser.

Dans le prolongement du travail réalisé avec LE PROGRES une stratégie de communication basée sur la publication d'une série de 5 articles sur leprogres.fr a été mise en place dans le cadre de la commission communication dont le premier a été publié en décembre 2012 :

- article 1 (décembre 2012) = Le bio dans les Monts d'Or
- article 2 (mars 2013) = le petit patrimoine bâti
- article 3 (juin 2013) = loisirs, manifestations sportives
- article 4 (septembre 2013) = gestion de l'espace, partenariat agriculteurs, chasseurs
- article 5 (décembre 2013) = gestion de la biodiversité synergie associations-SMMO

4) La poursuite des travaux d'investissements

L'année 2013 a vu notamment la réalisation des travaux suivants :

- * la poursuite dans le parc de Curis de la mise en sécurité des carrières et des sentiers par abattage d'arbre, la gestion du premier réseau de chemins pédestres (délimitation par plots, lisses, barrières, ... reprise de plate-forme, création d'emprises de contournement de certains secteurs, ...), le suivi de la signalétique inaugurée le 5 mai 2012.
- * la fin de la restauration du grand Escalier du parc de Curis, la restauration d'une portion du chemin en terrasse surplombant le château,
- * la poursuite de l'opération pilote Saint romain Saint Cyr sur le secteur des Pins Noirs avec les travaux de création d'un parking, de restauration du chemin rural, de défrichage et broyage des prairies,. La gestion de cet espace se réalise progressivement soit par l'activité agricole, soit en régie pour la préservation de la biodiversité et d'espèces patrimoniales.
- * l'installation en lien avec la commune de Collonges et l'association Arthropologia d'hôtels à insectes qui ont été inaugurés en 2013.
- * la poursuite de la boucle pédestre de LISSIEU. En 2013 il restait à obtenir, par la commune, les accords de propriétaires privés pour lancer la conception finale des supports (panneaux, livret) assuré par le directeur de l'espace Pierres Folles.
- * la mise en place du sentier de la pierre à Saint Didier en étroite liaison avec l'association Vivre à Saint Fortunat, qui restait dépendante en 2013 des procédures DICT à la charge de la commune,
- * la poursuite des travaux de réhabilitation de la dernière glacière des Monts d'Or à LISSIEU, avec l'association des lavoirs et du petit patrimoine présidé par Michel MATRAY.

- * le lancement d'une négociation pour obtenir un accord pour la restauration d'un ancien lavoir de chanvre (rouissoir) dans la parcelle voisine de l'ermitage de Poleymieux.
- * la poursuite de l'installation de barrières ou chicanes pour le contrôle des accès des véhicules à moteur,
- * le renouvellement des supports informatifs dégradés. **Il y a sur ce point une faiblesse manifeste dans la gestion du SMMO en raison des plans de charges qui s'accroissent en permanence (rançon de l'efficacité et de la créativité reconnue du SMMO).** Il sera nécessaire de réfléchir à la non multiplication des panneaux d'informations sur le terrain, à l'utilisation accrue des supports multimédia, au retour aux supports vinyle face à la déception sur la durabilité et les coûts des supports inclusion résine. La commission communication sera saisie de ce sujet en 2014.
- * la mise en place permanente de la logistique humaine, matérielle et « administrative » (conventions) permettant la réalisation des opérations de restauration des lavoirs, des cabornes, murs en pierres sèches, cabane en pierre avec les associations locales,
- * la fin des travaux d'aménagement du bâtiment des maraîchers de Curis (ouvertures de portes, création d'un escalier extérieur, mise en place d'un rideau métallique, électricité, plomberie, abords et chemins...),
- * les investissements fonciers et bâtis se poursuivent dans le cadre de la constitution d'un portefeuille. Les actions ont été présentées dans le paragraphe 2 ci-dessus pour avoir une vue d'ensemble de la cohérence et de la complémentarité de la politique menée: convention de partenariat, stratégie de communication, politique d'acquisition, diversification des productions, développement des circuits courts,
- * ...

Des opérations à caractères plus communales sous maîtrise d'ouvrage communale ont été soutenues :
 Lavoir de Curis remplacement des pierres et réfection dalle, toiture lavoir Rochon à Couzon, , murs en pierres sèches de Saint Romain, lavoir des Gasses à saint Cyr

5) Budget et répartition financière des actions 2013

Le budget élaboré conformément au débat d'orientation budgétaire s'équilibre, après intégration des résultats de l'exercice 2012 à :

☞ section de fonctionnement :	1.128.210,75 €
☞ section d'investissement :	1.665.434,25 €

Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

- 25 % annuités de remboursement d'emprunts
- 1% de frais d'études (projet chèvrerie Saint Romain-Saint Cyr, ...)
- 12 % acquisitions foncières
- 5 % matériel outillage, ...
- 0 % entretien des bâtiments du syndicat mixte des monts d'or
- 4 % investissements d'amélioration de l'accueil du public, projets d'école,
- 0 % signalétique agriculteurs (marché lancé en 2013)
- 4 % matériel de transport (remorque plateau)
- 18 % investissements immobiliers (aménagement du bâtiment du Pontet à Curis, le projet chèvrerie St Romain est couvert à titre prévisionnel par emprunt)
- 2 % matériel informatique, logiciels et divers
- 29% conventions de réhabilitation du petit patrimoine dans les communes

Dépenses de fonctionnement :

- 3 % pour les fournitures administratives, entretien, fluides, carburants, (stable)
- 8 % pour les services extérieurs : logistique bâtiments, entretien, surveillance, conventions, assurances...

- 27 % pour les autres services extérieurs : animations et outils pédagogiques, publications communication, déplacement – frais d’avocats pour poursuites décharges sauvages.
- 45 % pour les charges de personnel, élus.
- 5 % intérêts d’emprunts : les emprunts sont récents le remboursement concerne majoritairement les intérêts d’emprunts et dans un premier temps faiblement le capital qui montera en puissance au cours des années à venir et diminuera sur la ligne fonctionnement (hors nouveaux emprunts).
- 13 % dotations aux amortissements
- 31 % virement à la section d’investissement qui représente 21 % du montant des dépenses d’investissement

Dans la continuité des actions menées le BP 2013 a été élaboré en intégrant les résultats des exercices 2012 et antérieurs.

Le tableau des excédents visé par le percepteur montrait un résultat en 2012:

- Positif en fonctionnement : **62.397,30 €**
- Positif en investissement : **95.144,88 €**

Les résultats cumulés 2012 s’élevaient à :

- **452.470,61 €** en fonctionnement
- **155.026,60 €** en investissement

Les reports d’investissement 2012 étaient les suivants :

- ✓ total des **recettes** investissement reportées : 0 €
- ✓ total des **dépenses** investissement reportées : 279.462,50 €

Le **besoin de financement de l’investissement** s’élevait à :

Solde des restes à réaliser	279.462,50 €
Résultats cumulés d’investissements 2012	155.026,60 €
Déficit d’investissement constaté	- 124.435,90 €

L’affectation d’une partie des résultats pour un montant de 124.435,90 € au R1068 a été votée pour couvrir le déficit d’investissement constaté en 2012.

EN CONCLUSION

Une action continue nécessaire en matière de mobilisation des acteurs pour la pérennité de l’agriculture périurbaine

Dans une logique de développement durable qui impose la continuité et la détermination dans l’action, le syndicat continue à mobiliser ses membres et partenaires pour une meilleure anticipation sur le démembrement des exploitations et l’implantation des sièges d’exploitation, avec détermination (RAPPEL : sur 12 sièges d’exploitation dans les Monts d’Or, 10 sont englobés dans le tissu urbain).

Une politique foncière volontariste (terrain, bâtiment d’exploitation, habitation) est mise en place mais dépasse les capacités financières du syndicat et nécessite une action partenariale renforcée.

Les conclusions du bilan d’activité 2003 restent d’actualité et sont rappelées :

« L’évolution du métier d’agriculteur, dans les Monts d’Or, dans un marché orienté service à la collectivité, aux usagers et production pour un marché local plutôt que production pour un marché mondial, reste à accompagner.

La difficulté de transmission des exploitations en dehors de liens familiaux reste très difficile, l’attentisme des propriétaires fonciers (agriculteurs ayant cessés leur activité ou non agriculteurs) l’emporte : la meilleure valorisation possible pour un propriétaire du foncier actuellement non bâti, est la constructibilité des terrains.

Des zones tampons sont à créer entre les espaces construits et les zones agricoles.

La diabolisation de la friche comme occupation inacceptable des terrains est à combattre, sauf enjeux contraires la friche n'est qu'une transition de la prairie ou la culture vers la forêt.

Le syndicat mixte des Monts d'Or n'a pas cessé d'attirer l'attention de tous ses partenaires sur une meilleure anticipation de l'évolution des activités agricoles dans les Monts d'Or et de façon générale dans le périurbain.

Un travail plus concerté Chambre d'agriculture, ADASEA, SAFER, syndicat des Monts d'Or, Grand Lyon, Conseil Général commence à s'organiser.

Une ligne budgétaire a été inscrite dans le contrat d'agglomération, en liaison avec la Région mais reste à concrétiser en termes de projet.

Suite à la délibération prise par le conseil syndical pour une politique agricole périurbaine et à la demande des élus locaux, le Grand Lyon a désigné un Vice Président chargé de l'agriculture périurbaine. Ces évolutions vont dans le bon sens mais la mobilisation des acteurs doit être renforcée. »

La conclusion du bilan d'activité 2005 reste elle aussi toujours d'actualité, et est rappelée pour insister sur la nécessité de la continuité et de la détermination dans l'action qui animent le syndicat mixte des Monts d'Or depuis sa création :

« Avec la création d'un poste de Vice Président chargé de l'agriculture périurbaine, le contrat d'agglomération a vu un début de concrétisation avec lancement d'appels annuels à projet auquel le syndicat mixte des Monts d'Or répond.

Les projets portés par le syndicat portent notamment sur :

- *la réactualisation du plan de gestion de l'espace avec mobilisation et réflexion sur des outils nouveaux notamment réglementaire au travers des ZAP, des périmètres à définir dans le cadre de la loi pour les territoires ruraux périurbains,... pour casser cet espoir permanent de plus value foncière qui bloque toute initiative pour l'espace non construit,*
- *les acquisitions foncières,*
- *la maîtrise du devenir des bâtiments et sièges d'exploitation (maîtrise du foncier ou acquisition)*

Le constat des installations observées de 2004 à 2006 montre que :

- *les secteurs d'accueil de futurs bâtiments agricoles ne sont pas aussi nombreux que le laisserait croire la superficie des Monts d'Or,*
- *la notion d'outils de production est à affiner = terrains + bâtiments techniques. Le problème de la maison d'habitation et de son devenir lors de la cessation d'activité est à résoudre pour éviter un mitage progressif du territoire. Si la maison d'habitation est indispensable à l'activité elle fait partie de l'outil de production et doit être cédée lors de l'arrêt d'activité. Si la maison d'habitation n'est pas indispensable, elle ne doit pas être construite en zone agricole.*
- *les installations observées en 2005 ou en cours en 2006 et 2007 se font grâce à du foncier ou des bâtiments maîtrisés par la collectivité (C Grand grâce aux dons de terrains de Georges PEYTEL à la commune de Poleymieux et à un échange réalisé par ce dernier avec un autre propriétaire, A Blin sur un terrain acquis par la commune de Limonest avec l'aide du Syndicat, F Bouchet grâce au bâtiments agricoles acquis par le syndicat en liaison avec la SAFER). Sur Saint Germain l'installation d'un éleveur de mouton a buté entre autre sur l'impossibilité de trouver un terrain pour les bâtiments alors que 60ha de fonciers étaient disponibles.*
- *la question des bâtiments et de la maîtrise réelle de leur évolution face aux jeux d'acteurs locaux est un enjeu fort, encore trop sous-estimé.*

*Les grandes collectivités soutiennent les créations de bâtiments agricoles par les agriculteurs avec une garantie non assurée du maintien de leur vocation agricole sur le long terme. **Elles doivent faire évoluer leur dispositif de soutien vers une aide aux collectivités** qui souhaitent mieux anticiper et maîtriser l'évolution de leurs espaces naturels et agricoles, par une intervention directe sur le foncier et les bâtiments indispensables à l'activité agricole. »*

L'illustration de la stratégie mise en œuvre par le SMMO a été reprise dans le poster paru en juillet 2010 dans le supplément dimanche du Progrès. Ce poster met en avant la politique de développement durable prônée par le SMMO depuis sa création pour la sauvegarde de l'agriculture en milieu péri-urbain.

Le poster est axé sur la nécessité de développer des circuits courts de production et de commercialisation, ciblé sur des niches économiques locales, dans une logique plus globale de préservation des ressources naturelles et du climat.

Cette action de fond correspond à une nécessité culturelle de faire comprendre à une population et des décideurs de plus en plus urbains, que les espaces naturels et agricoles sont avant tout des espaces de productions animales, végétales, de biodiversité... . Les activités humaines (loisirs, équipements, constructions, ...) doivent s'intégrer dans ces espaces en comprenant et respectant cette fonction. Il ne peut y avoir de développement durable sans cette prise de conscience de fond.

La mise en place de la métropole nécessitera une attention plus grande encore sur les risques culturels déjà vécus :

- + perception des espaces naturels et agricoles comme des réserves foncières jusque dans les années 1990
- + perception des espaces naturels et agricoles principalement comme des espaces de loisirs ou sportifs à ce jour
- + perception à venir des espaces naturels et agricoles comme des espaces de production dans lesquels les activités touristiques, sportives et de loisirs respectent les fonctions de productions pour un réel développement durable.

Le risque d'une hégémonie culturelle urbaine est réel, une organisation politique et technique pour une gestion des espaces naturels et agricoles au plus proche d'unités géographiques cohérentes est un des garants de contrôle de ce risque.

Le Président
Max VINCENT

